

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 3 février 2020, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

10061 et 10065, avenue du Parc-Georges

Permettre une marge latérale de 1,92 m au lieu de 1,98 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 12 décembre 2019.

La secrétaire d'arrondissement

  
Marie Marthe Papineau, avocate